



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Le bâtonnier

Département des Relations
Internationales
Téléphone : 01 44 32 49 30
Télécopie : 01 44 32 49 15
pgeorgiades@avocatparis.org



M. Ion Ilie Iordachescu
Bâtonnier
Barreau de Bucarest
Bucaresti, Palaatul Justitei
Dr. Raureanu nr. 3-5, sectors
050047 Bucarest
ROUMANIE

Paris, le 26 avril 2012

Monsieur le Bâtonnier,

Comme chaque année, le Barreau de Paris organisera, aux mois d'octobre et de novembre 2012 le "Stage International", formation destinée à de jeunes confrères étrangers, maîtrisant le français et désireux de découvrir notre Droit ainsi que la pratique de la profession d'avocat en France dans un environnement international.

Au titre de ce programme, nous avons accueilli en 2011, 69 jeunes avocats de 34 nationalités différentes venus de tous les continents.

Les jeunes confrères sélectionnés reçoivent, durant le mois d'octobre, un enseignement à l'Ecole de Formation du Barreau (EFB) portant notamment sur notre déontologie, notre système juridictionnel et nos procédures judiciaires, dispensé par des praticiens et des professeurs de grande qualité.

Cette formation théorique est complétée par une expérience pratique au mois de novembre, durant lequel les participants ont l'opportunité de travailler au sein de cabinets d'avocats parisiens choisis en fonction de leurs spécialités.

Le "Stage international", rencontre entre professionnels du droit désireux de comparer leurs pratiques, offre aussi l'opportunité unique de créer un réseau professionnel et amical durable entre jeunes confrères d'horizons différents.



Je serais ravie d'accueillir un ou plusieurs confrères inscrits à votre barreau que vous auriez au préalable sélectionné et qui rempliraient les conditions requises pour le bon déroulement de ce programme à savoir avoir une bonne connaissance du français, être âgé de moins de 40 ans et bénéficier d'une assurance responsabilité civile.

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 30 juin prochain.

Dans le cadre de cette formation, l'enseignement est gratuit, il est entièrement pris en charge par le Barreau de Paris. En revanche, il appartient au participant d'assurer la prise en charge intégrale de son voyage et de son séjour à Paris.

Le candidat sélectionné est cependant susceptible de bénéficier d'une bourse émanant de l'Ambassade de France qui couvre la plus grande partie de ces frais. J'ai adressé un courrier à l'Ambassade de France de votre pays, afin de solliciter la mise en place d'une ou plusieurs bourses au profit des avocats de votre barreau que vous aurez choisi pour participer à ce programme. L'allocation de cette bourse est toutefois soumise aux possibilités de chaque ambassade.

Dans l'attente du plaisir de recevoir mes confrères à Paris, je vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier, en l'assurance de ma parfaite considération.

Christiane Féral-Schuhl

P.J. : Brochure de présentation du programme du « Stage international »